

M. Don Mazankowski (Vegreville): J'aimerais poser une question complémentaire au ministre responsable de la Commission du blé. A la lumière de la position du gouvernement concernant la loi sur les réserves provisoires de blé à cause du bill de stabilisation dont est actuellement saisie la Chambre, le ministre a-t-il consulté son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et lui a-t-il recommandé de retenir les chèques d'allocations familiales jusqu'à ce que le Parlement ait approuvé le régime de sécurité du revenu familial?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps. Il nous reste environ sept minutes avant la fin de la période des questions. J'aimerais céder la parole à certains députés qui la réclament depuis le début de la période des questions. Pour l'instant, la présidence cède la parole au député de Regina-Lake Centre qui désire poser une question complémentaire.

LE BILL RELATIF À LA STABILISATION—LES AMENDEMENTS ENVISAGÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Ma question complémentaire s'adresse au ministre responsable de la Commission du blé. A la lumière des vues qui ont été présentées au ministre, non seulement par les anciens gouvernements provinciaux des Prairies, mais par les nouveaux gouvernements depuis l'ajournement de la Chambre à la fin de juin, et à la lumière des autres vues présentées par les organismes agricoles, le ministre a-t-il l'intention, au cours de la discussion courante sur le bill C-244, d'apporter d'autres changements, d'autres additions ou d'autres retraits à ce bill?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Une série de propositions visant à améliorer le régime de stabilisation qu'avaient présentées les organismes agricoles font maintenant partie de la version finale du bill. Certains amendements ont été apportés au stade de l'étude en comité et, évidemment, le bill sera de nouveau étudié. Règle générale, les organismes agricoles croient toujours fortement que la situation financière des cultivateurs est encore très précaire et qu'elle exige une aide supplémentaire. Autant que je sache, ils ne proposent pas de nouvelles dispositions importantes sauf certaines qui préconiseraient l'octroi de sommes beaucoup plus appréciables.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA HAUSSE DU TARIF-VOYAGEURS—LA CONSULTATION DU GOUVERNEMENT

M. J. H. Horner (Crowfoot): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le CN a annoncé aujourd'hui une augmentation de 10 à 15 p. 100 des tarifs-voyageurs à partir du 1^{er} octobre. Avait-il consulté le gouvernement à

ce sujet et ce dernier estime-t-il que cette forte augmentation est inflationniste?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur. Le CN ne nous a pas consultés au sujet de cette augmentation. Normalement un tel relèvement de tarifs est communiqué au ministre des Transports. Je ne l'ai pas vu personnellement aujourd'hui et je ne peux dire, pour le moment, s'il m'a été expédié ou non.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TARIF-MARCHANDISES—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES DE L'OUEST

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Avant l'ajournement d'été, j'ai demandé à plusieurs reprises ici où en étaient les négociations permanentes entre le ministre et ses collaborateurs et les premiers ministres de l'Ouest et leurs représentants au sujet du tarif-marchandises élevé actuellement en vigueur dans l'Ouest du Canada. Le ministre peut-il nous indiquer quels progrès éventuels ont été réalisés en ce domaine?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'éprouve quelques difficultés à rester en relations avec ces premiers ministres. Les discussions se sont déplacées vers l'est avec l'Alberta et la Saskatchewan. Ces trois derniers mois, j'ai reçu des mémoires du Manitoba. Si mes fonctionnaires ne s'y trouvent pas actuellement ils y seront d'ici quelques semaines. Les négociations se poursuivent avec les trois paliers de gouvernement. Étant donné les événements politiques qui se sont produits ces derniers mois dans cette région, un certain réexamen est nécessaire.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES MENACES D'ATTENTATS À LA BOMBE—LA PROCÉDURE INTERNATIONALE DE RÉPRESSION

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): J'aimerais poser au ministre des Transports une question dont je lui ai déjà donné avis. A la suite de l'appel téléphonique à la bombe que l'aéroport international d'Halifax a reçu d'un maniaque de nationalité étrangère, le ministre s'assurera-t-il que des mesures seront prises pour qu'un tel forfait soit considéré comme un crime déjà punissable internationalement? Je pose la question parce qu'on m'informe de source autorisée que l'identité du coupable est connue, mais qu'il est difficile de le poursuivre.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je remercie le député de m'avoir donné avis de cette question. Si mes informations sont exactes, le maniaque en question se trouve à Hawaï. Je ne saurais dire pourquoi il appellerait d'Hawaï l'aéroport d'Halifax. Je conçois que le contraire puisse se produire parfois. J'enquêterai à ce propos; c'est tout ce que je puis dire.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je crois que l'atmosphère créée à Halifax par la réponse du ministre donne presque lieu à une question de privilège.